



RENTRÉE SCOLAIRE

Aides financières à destination des familles

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saverne mène une politique de soutien financier pour les repas en périscolaire et les activités sportives, de loisirs et culturelles.



Aide aux repas

Participation au prix du repas selon barème de ressources, si votre enfant est à l'école maternelle ou élémentaire et inscrit en périscolaire sur les temps scolaires et/ou les vacances.



Aide aux sports-loisirs-culture

Cette aide concerne les enfants de 6 à 17 ans inscrits dans une association de la Communauté de Communes. Pour les activités sportives, l'aide de l'Etat « Le Pass'Sport » est à solliciter prioritairement et sera cumulable. Le montant maximum accordé selon barème de ressources est de 100€ par an et par enfant.



Vous pouvez en bénéficier si vous :

- Résidez à Saverne depuis au moins 3 mois
- Disposez d'un Quotient Familial CAF (QF) inférieur à 800 €

Le formulaire de demande est à retirer à l'accueil du CCAS.



VILLE de SAVERNE

Centre Communal d'Action Sociale

78 Grand'Rue - 67700 SAVERNE

☎ 03 88 71 48 40